Soutien à la vie associative

Commune de Retiers

La commune soutient les **acteurs associatifs** qui sont essentiels au dynamisme local.

En novembre de chaque année, la commune propose aux associations de déposer une demande de subvention qui est à retourner début janvier de l’année N+1.

Après étude et présentation à la commission des finances votre demande fera l’objet d’une délibération auprès du conseil municipal.

Pour faire une demande de subvention, merci de contacter la Mairie : 02 99 43 51 41